

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 494

présenté par

Mme Massat, M. Launay, Mme Le Dissez, M. Pellois, M. Aylagas, M. Vergnier, M. Féron,
Mme Fabre, M. Blein, M. Daniel, M. Villaumé, M. Cottel, Mme Le Loch, M. Mesquida,
Mme Marcel, Mme Martinel, M. Premat, Mme Pires Beaune et M. Fauré

ARTICLE 56

Après la seconde occurrence du mot :

« gaz »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 47 :

« peuvent avoir pour objet d'éviter ou de différer, dans de bonnes conditions économiques,
l'extension ou le renforcement de ce réseau ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.